

Félix de Belloy est nommé Président de l'Îlot

Le 10 juin 2021, l'assemblée générale de l'Îlot, association reconnue d'utilité publique, dont la mission depuis 50 ans est de favoriser la réinsertion des personnes sortant de prison ou sous main de justice, a élu Félix de Belloy, Président.

Faire de la réinsertion des personnes sous main de justice, une priorité

Nommé président lors de l'assemblée générale ce 10 juin 2021, Félix de Belloy aura la mission de mettre en œuvre un plan stratégique à cinq ans visant à **faire de l'Îlot une association de référence nationale en matière de réinsertion des personnes sortant de prison ou sous main de justice**. Dans la ligne droite de ce travail stratégique, des chantiers ont été lancés début 2021, réunissant tous les acteurs de l'association : salariés, administrateurs et bénévoles.

Ce cap à horizon 2025 a pour ambition de **quadrupler le nombre de bénéficiaires, de s'implanter sur de nouveaux territoires, d'innover dans les actions d'accompagnement et de répondre par des dispositifs adaptés aux transformations du monde pénitentiaire**.

Convaincue de l'importance pour notre société de réussir la réintégration de ce public marginalisé et laissé pour compte, l'association s'appuiera dans ce travail de développement sur son expertise et les missions fondamentales qu'elle met en œuvre depuis plus de cinquante ans :

- héberger et accompagner vers le logement ;
- former et accompagner vers l'emploi ;
- changer le regard porté par notre société sur celles et ceux qui ont connu la prison

« C'est avec enthousiasme que je prends la présidence de l'Îlot. Mon mandat est clair : mener à bien notre plan stratégique pour faire de l'Îlot une association de référence de la réinsertion des personnes sortant de prison ou sous main de justice. Il est ambitieux, parce que le besoin social est très important. Chaque jour en France, ce sont environ 300 personnes qui sortent de prison, tandis que des dizaines de milliers de personnes sous main de justice ont besoin d'un accompagnement humain et matériel pour se réinsérer. A horizon de 2025, nous voulons multiplier par quatre le nombre de celles et ceux que l'Îlot accueille et soutient.

Nous sommes convaincus de pouvoir les accompagner mieux : dans nos métiers d'aujourd'hui, l'hébergement et l'insertion par l'activité économique, comme dans nos métiers de demain, notamment la formation. Il faut continuer à innover pour apporter des solutions concrètes, abordables et sur mesure. » Félix de Belloy, Président de l'Îlot

Félix de Belloy, un avocat engagé

Félix de Belloy, 46 ans, est avocat en droit pénal des affaires. Ancien premier secrétaire de la Conférence, il a défendu de nombreux détenus et s'est engagé dans plusieurs dossiers « pro bono » (Guantanamo, liberté religieuse, droit à la scolarisation, etc.) au cours de sa carrière.

Il a également obtenu la première condamnation de l'Etat pour « contrôles au faciès » en 2017, ou encore, en mars 2021, la relaxe d'Edouard Balladur dans l'affaire Karachi.

En 2002, il a fondé l'association Proximité, qui aide les jeunes de quartiers défavorisés à s'insérer grâce au parrainage de bénévoles. Proximité, qu'il a présidée jusqu'en 2016, compte aujourd'hui près de 1500 bénévoles et est présente dans une vingtaine de villes en France.

Marqué par son action auprès des jeunes en difficulté dont certains ont connu la prison, Félix de Belloy a rejoint comme administrateur, en 2009, l'Îlot, dont les missions de réinsertion entrent en résonance avec son expérience et sa volonté d'agir pour une société plus juste et plus inclusive. Depuis 2019, il en assure la vice-présidence.

Félix de Belloy succède à Hubert de Gabory, président de l'Îlot depuis 2016, et dont la mandature aura été marquée par le lancement de grands chantiers de rénovation des établissements franciliens, la création d'une antenne dans le Var et de nouveaux dispositifs d'insertion professionnelle pour les personnes sous main de justice.

À propos de l'Îlot

Créée en 1969 et reconnue d'utilité publique en 1998, l'Îlot accueille, héberge et accompagne vers la réinsertion des personnes sortant de prison, sous main de justice, et en grande difficulté.

Présente sur le terrain depuis plus de 50 ans, l'association a développé une **expertise reconnue par les pouvoirs publics** dans le champ de la réinsertion des personnes qui ont vécu la détention. Ses équipes mettent tout en œuvre pour leur permettre de reprendre pied dans la société afin d'éviter les situations de précarité sociale et d'exclusion qui mènent à la récidive. L'association œuvre également pour un changement de regard de la société civile sur celles et ceux qui ont connu la prison.

L'Îlot est labellisé par le *Don en confiance*. Symbole de sa reconnaissance par les pouvoirs publics, elle a signé de nombreuses conventions avec l'Administration pénitentiaire et les collectivités territoriales qui la financent dans le secteur de la cohésion sociale et du logement, l'emploi et la santé.

L'Îlot agit à ce jour dans cinq départements (Paris, Seine-Saint-Denis, Somme, Val-de-Marne, Var). Elle compte 9 structures ou dispositifs : 5 d'hébergement et 4 dédiés à l'accès à l'emploi.

CHIFFRES CLÉS :

- Chaque année environ **1300 personnes** accompagnées dont la moitié de « public justice » i.e. des personnes sortant de prison ou sous main de justice (hors hébergement d'urgence et accueil de jour).
- Plus de **la moitié des personnes** sorties de l'Îlot ont retrouvé un emploi ou un logement.
- Environ **120 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** sont embauchées chaque année.
- La durée moyenne d'accompagnement est de 11 mois.

Découvrir en images les actions de l'Îlot : [Accompagnement des personnes sortant de prison par l'association l'Îlot](#)

Suivre l'association sur les réseaux sociaux :



Contact relations médias : Delphine Didier, chargée de communication

- Mail didier@ilot.asso.fr,
- Téléphone : 01 43 14 31 09